



SEANCE DU 28 OCTOBRE 2024

DEPARTEMENT

Des Landes

Commune

De SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 28 du mois d'octobre, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 22 octobre 2024, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravaille, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 18

Absent : 1

Procurations : 8

Votants : 26

Mesdames, Martine BACON-CABY, Elise COUGOUREUX, Sophie DIEDERICHS, Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Léa HERR, Marie-Astrid ALLAIRE, Carine QUINOT.
Messieurs, Gérard BERNARD, Frédéric DARRATS, Alexandre d'INCAU, André de POUMAYRAC de MASREDON, Franck LAMBERT, Eric LECERF, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Christophe RAILLARD, Jacques VERDIER.

Date d'affichage :

22 octobre 2024

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absent excusé : M. Marc JOLLY

Pouvoirs :

Madame Valérie CASTAING-TONNEAU a donné procuration à

Madame Martine BACON-CABY

Madame Stéphanie CASTANDET a donné procuration à Monsieur Alexandre d'INCAU

Madame Maud RIBERA a donné procuration à Monsieur Pierre VAN DEN BOOGAERDE

Madame Quitterie HILDELBERT a donné procuration à Monsieur Eric LECERF

Monsieur Jérôme BIREPINTE a donné procuration à Monsieur Franck LAMBERT

Monsieur Thomas CHARDIN a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Madame Sylvie CAILLAUX a donné procuration à Madame Marie-Astrid ALLAIRE

Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Monsieur Christophe RAILLARD

Secrétaire de séance : André de POUMAYRAC de MASREDON

Objet : Adhésion à la mission de sensibilisation aux conduites addictives proposée par le CDG40 par voie de convention de mise à disposition

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante que dans le cadre d'une démarche globale de prévention des risques professionnels appuyée notamment dans le règlement Santé et sécurité au travail récemment adopté, la Ville de SEIGNOSSE a décidé de faire appel au Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes pour la mise en œuvre d'une action de sensibilisation sur toutes les conduites addictives.

COLLECTIVITE : Commune de SEIGNOSSE / Délibération 13 – CM du 28 octobre 2024 / P 2 sur 2

Envoyé en préfecture le 30/10/2024

Reçu en préfecture le 30/10/2024

Publié le

ID : 040-214002966-20241028-DEL13_20241028-DE



Le projet global est réalisé dans le cadre de la convention de Mécénat de compétences prévention et accompagnement social conclue entre le CDG40 et la MNT. Cette action est coordonnée par le CDG40, service médecine préventive en lien avec le service RH et les assistants de prévention de la Ville de SEIGNOSSE.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du projet de convention établi avec le CDG40.

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

De conventionner avec le Centre de Gestion des Landes et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

INDIQUE :

Que les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Le/la secrétaire de séance,

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS**

Transmise au contrôle de légalité le : 30/10/2024

Publiée le : 31/10/2024